

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 24 août, le conseil municipal de la commune de GIEVRES s'est réuni en session ordinaire à 19 heures dans la salle polyvalente.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Serge DUVOUX, Madame Christine THIRY, Monsieur Julien BERGEAT, Madame Claudine BLOIS, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Madame Christine JOUET, Monsieur Sylvain MENDEZ, Madame Myriam LEROUX, Monsieur Eric MOUSSOUT, Monsieur Michel CARRE, Madame Pascale TOYER, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Monsieur Hervé GUENAI.

Etaient absents et excusés les conseillers municipaux suivants :

Madame Blandine VATIN, Madame Jacqueline LE MASSON et Monsieur Luis DIAS.

Pouvoirs : de Madame Jacqueline LE MASSON à Madame Christine THIRY, de Madame Blandine VATIN à Madame Marie-Thérèse DRUESNE et de Monsieur Luis DIAS à Monsieur Benoit PENET.

Monsieur Benoit PENET est désigné secrétaire de séance.

1 – ANNULATION DES DELIBERATIONS COMPOSANT LES COMMISSIONS COMMUNALES

Afin d'assurer la représentation proportionnelle de toutes les listes, il est proposé d'annuler les délibérations prises lors du conseil municipal du 10 juillet relatives à la mise en place des commissions.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2- VOTE A NOUVEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES AVEC RECTIFICATION DE LA COMPOSITION DE CES DERNIERES

L'article L2121-22 du CGCT précise que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les commissions communales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les conseillers municipaux sont convoqués par le Maire. Madame le Maire est présidente de droit de toutes les commissions (article L2121-22 alinéa 2).

Dans la mesure où la loi ne fixe pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, il est proposé la répartition suivante (hors présidence) pour chaque commission :

- ✓ Liste GILOT-LECLERC Françoise : 7 membres
- ✓ Liste CARRE Michel : 2 membres
- ✓ Liste GUENAI Hervé : 1 membre

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Rappel de la liste des commissions communales

- Commission des finances
- Commission de la voirie et de l'assainissement
- Commission des travaux et des bâtiments
- Commission de la sécurité et de l'électrification
- Commission des sports et des relations avec les associations
- Commission de l'urbanisme
- Commission des affaires scolaires, périscolaires et la restauration
- Commission de la communication et de l'information
- Commission de l'environnement et du cimetière
- Commission de la culture et de la médiathèque

2.1 Désignation des membres de la commission des finances

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Serge DUVOUX, Madame Christine THIRY, Monsieur Julien BERGEAT, Madame Blandine VATIN, Madame Christine JOUET, Madame Pascale TOYER, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 10 membres de la Commission des finances sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Madame Marie-Thérèse DRUESNE (19 voix), Monsieur Serge DUVOUX (19 voix), Madame Christine THIRY (19 voix), Monsieur Julien BERGEAT (19 voix), Madame Blandine VATIN (19 voix), Madame Christine JOUET (19 voix), Madame Pascale TOYER (19 voix), Monsieur Jean-Paul FURLOTTI (19 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (16 voix).

2.2 – Désignation des membres de la commission de la voirie et de l'assainissement

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Monsieur Serge DUVOUX, Monsieur Julien BERGEAT, Madame Claudine BLOIS, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Monsieur Luis DIAS, Monsieur Eric MOUSSOUT, Monsieur Michel CARRE, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 10 membres de la Commission de la voirie et de l'assainissement sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Monsieur Serge DUVOUX (19 voix), Monsieur Julien BERGEAT (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Monsieur Jean-Claude COUTANT (19 voix), Monsieur Luis DIAS (19 voix), Monsieur Eric MOUSSOUT (19 voix), Monsieur Michel CARRE (18 voix), Monsieur Jean-Paul FURLOTTI (18 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (19 voix).

2.3 – Désignation des membres de la commission des travaux et des bâtiments

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Monsieur Serge DUVOUX, Monsieur Julien BERGEAT, Madame Claudine BLOIS, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Monsieur Luis DIAS, Madame Christine JOUET, Monsieur Eric MOUSSOUT, Monsieur Michel CARRE, Madame Pascale TOYER et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 10 membres de la Commission des travaux et des bâtiments sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Monsieur Serge DUVOUX (19 voix), Monsieur Julien BERGEAT (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Monsieur Jean-Claude COUTANT (19 voix), Monsieur Luis DIAS (19 voix), Madame Christine JOUET (19 voix), Monsieur Eric MOUSSOUT (19 voix), Monsieur Michel CARRE (18 voix), Madame Pascale TOYER (18 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (19 voix).

2.4 – Désignation des membres de la commission de la sécurité et de l'électrification

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Monsieur Julien BERGEAT, Madame Claudine BLOIS, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Monsieur Luis DIAS, Madame Christine JOUET, Monsieur Eric MOUSSOUT, Monsieur Michel CARRE, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 10 membres de la Commission de la sécurité et de l'électrification sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Monsieur Julien BERGEAT (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Monsieur Jean-Claude COUTANT (19 voix), Monsieur Luis DIAS (19 voix), Madame Christine JOUET (19 voix), Monsieur Eric MOUSSOUT (19 voix), Monsieur Michel CARRE (18 voix), Monsieur Jean-Paul FURLOTTI (18 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (18 voix).

2.5 – Désignation des membres de la commission des sports et des relations avec les associations

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Julien BERGEAT, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Madame Blandine VATIN, Madame Christine JOUET, Madame Myriam LEROUX, Madame Pascale TOYER et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 9 membres de la Commission des sports et des relations avec les associations sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Madame Marie-Thérèse DRUESNE (19 voix), Monsieur Julien BERGEAT (19 voix), Monsieur Jean-Claude COUTANT (19 voix), Madame Blandine VATIN (19 voix), Madame Christine JOUET (19 voix), Madame Myriam LEROUX (19 voix), Madame Pascale TOYER (18 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (18 voix).

2.6 – Désignation des membres de la commission de l'urbanisme

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Serge DUVOUX, Madame Claudine BLOIS, Madame Blandine VATIN, Madame Christine JOUET, Monsieur Eric MOUSSOUT, Monsieur Michel CARRE, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 10 membres de la Commission de l'urbanisme sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Madame Marie-Thérèse DRUESNE (19 voix), Monsieur Serge DUVOUX (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Madame Blandine VATIN (19 voix), Madame Christine JOUET (19 voix), Monsieur Eric MOUSSOUT (19 voix), Monsieur Michel CARRE (19 voix), Monsieur Jean-Paul FURLOTTI (19 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (18 voix).

2.7 – Désignation des membres de la commission des affaires scolaires, périscolaires et de la restauration

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Madame Christine THIRY, Madame Claudine BLOIS, Monsieur Luis DIAS, Monsieur Christine JOUET, Monsieur Sylvain MENDEZ, Monsieur Myriam LEROUX, Monsieur Jacqueline LE MASSON, Madame Pascale TOYER et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 9 membres de la Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la restauration sont :

Madame Christine THIRY (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Monsieur Luis DIAS (19 voix), Monsieur Christine JOUET (19 voix), Monsieur Sylvain MENDEZ (19 voix), Monsieur Myriam LEROUX (19 voix), Monsieur Jacqueline LE MASSON (19 voix) , Madame Pascale TOYER (18 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (18 voix).

2.8 – Désignation des membres de la commission de la communication et de l'information

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Serge DUVOUX, Madame Christine THIRY, Madame Blandine VATIN, Monsieur Sylvain MENDEZ, Madame Jacqueline LE MASSON, Madame Pascale TOYER et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 9 membres de la Commission de la communication et de l'information sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Madame Marie-Thérèse DRUESNE (19 voix), Monsieur Serge DUVOUX (19 voix), Madame Christine THIRY (19 voix), Madame Blandine VATIN (19 voix), Monsieur Sylvain MENDEZ (19 voix), Madame Jacqueline LE MASSON (19 voix), Madame Pascale TOYER (16 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (17 voix).

2.9 – Désignation des membres de la commission de l'environnement et du cimetière

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Serge DUVOUX, Madame Claudine BLOIS, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Madame Blandine VATIN, Monsieur Sylvain MENDEZ, Madame Pascale TOYER et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 9 membres de la Commission de l'environnement et du cimetière sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Madame Marie-Thérèse DRUESNE (19 voix), Monsieur Serge DUVOUX (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Monsieur Jean-Claude COUTANT (19 voix), Madame Blandine VATIN (19 voix), Monsieur Sylvain MENDEZ (19 voix), Madame Pascale TOYER (17 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (18 voix).

2.10 – Désignation des membres de la commission de la culture et de la médiathèque

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :

Monsieur Benoit PENET, Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Madame Christine THIRY, Madame Claudine BLOIS, Madame Blandine VATIN, Monsieur Sylvain MENDEZ, Madame Myriam LEROUX, Madame Pascale TOYER et Monsieur Hervé GUENAI.

Après élection bulletin secret, les 9 membres de la Commission de la culture et de la médiathèque sont :

Monsieur Benoit PENET (19 voix), Madame Marie-Thérèse DRUESNE (19 voix), Madame Christine THIRY (19 voix), Madame Claudine BLOIS (19 voix), Madame Blandine VATIN (19 voix), Monsieur Sylvain MENDEZ (19 voix), Madame Myriam LEROUX (19 voix), Madame Pascale TOYER (16 voix) et Monsieur Hervé GUENAI (18 voix) .

3- CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA DEMATERIALISATION ET LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des actes émis par les collectivités territoriales (délibérations, budgets, arrêtés, décisions...) sont obligatoirement transmis au représentant de l'Etat dans le département afin que l'Etat puisse exercer le contrôle de légalité sur ces actes.

Jusqu'à ce jour, l'ensemble des actes émis par la commune de Gièvres était adressé par voie postale occasionnant des coûts et des délais de traitement importants.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Madame le Maire précise qu'il serait désormais souhaitable d'opter pour la dématérialisation et la télétransmission des actes pour une plus grande efficacité de l'administration communale.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que le prestataire BERGER-LEVRAUD a été retenu pour être le tiers de la télétransmission de la Commune ;

Madame le Maire sollicite l'autorisation de conclure avec l'Etat la convention formalisant la mise en place et les modalités de la dématérialisation et de la télétransmission des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ De procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- ✓ De conclure une convention de mise en œuvre de la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat avec le préfet de Loir-et-Cher ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette décision.

Le Maire

F. GILOT-LECLERC



